

Centre Communal d'Action Sociale de la ville de GRIMAUD

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

En vue d'améliorer l'information des membres du conseil d'administration, l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « Loi NOTRe », est venu compléter les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des CCAS. Aussi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi concerne les CCAS puisqu'il précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus ». Désormais dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget. Sur ce point, pour rappel, le juge administratif a précisé que le DOB et le vote du budget ne pouvaient avoir lieu dans la même séance, ni le même jour, ni la veille. Effectivement, le DOB doit éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires et il faut leur laisser un temps suffisant pour « intégrer » ces éléments avant le vote du budget. Enfin, il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.



Perspectives économiques de la France pour 2025-2026 : entre prudence et espoir

Sources : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) / Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)

À l'aube de 2025, l'économie française se trouve à la croisée des chemins. Après une période marquée par l'incertitude et des tensions économiques mondiales, les perspectives pour les deux prochaines années dessinent un tableau où prudence et espoir se mêlent, selon les prévisions des grandes institutions économiques, telles que l'OCDE et l'OFCE.

Une croissance en demi-teinte

Loin des élans vigoureux d'une reprise économique spectaculaire, la France avance à un rythme mesuré. Selon l'OCDE, la croissance du PIB devrait atteindre **0,9 % en 2025**, un niveau modéré, reflétant une dynamique encore fragile. Cette progression repose sur une consommation intérieure timide et des investissements prudents, dans un contexte où les entreprises et les ménages restent attentifs aux signaux économiques. Cependant, **2026 pourrait marquer une légère accélération, avec une croissance attendue à 1,3 %**, portée par un regain progressif de confiance et une conjoncture internationale plus clémente.

Un marché de l'emploi sous tension

Le marché du travail, quant à lui, devra composer avec cette croissance modérée. L'OFCE anticipe une hausse du **taux de chômage à 8,1 % d'ici fin 2025**, conséquence d'une dynamique économique insuffisante pour absorber pleinement la demande d'emploi. Néanmoins, les années suivantes pourraient voir une stabilisation, voire un léger recul du chômage, à mesure que la croissance reprend des couleurs.

Un environnement mondial incertain

La France ne peut évoluer en vase clos. Son destin économique s'inscrit dans une toile mondiale où les grands équilibres restent en mouvement. L'OCDE prévoit une **croissance mondiale de 3,2 % en 2025**, puis de **3,3 % en 2026**, soutenue par une inflation en baisse et un assouplissement des politiques monétaires. Mais l'horizon reste parsemé d'incertitudes : tensions géopolitiques, risques protectionnistes et ajustements économiques majeurs en Europe et aux États-Unis. Ces éléments pourraient peser sur la stabilité économique et conditionner, en partie, le dynamisme de la France.

Entre vigilance et opportunités

Si les défis restent nombreux, des opportunités existent. La politique économique nationale, les réformes structurelles et l'adaptation aux mutations industrielles et écologiques joueront un rôle clé dans la trajectoire de la France au sein de l'économie mondiale.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Centre Communal d'Action Sociale de Grimaud

Analyse financière 2019-2025

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2019	2020	2021	2022	2023	Pré-CA 2024	BP 2025
MdR	1 590,45	1 281,77	1 191,97	634,57	480,81	674,91	1 000,00
Personnes âgées	28 805,00	14 535,00	17 326,20	31 105,28	26 374,67	48 234,10	36 600,00
Secours	4 573,85	9 263,18	14 607,00	16 733,23	6 167,75	2 230,70	5 577,32
Portage repas (fourniture+carburant+entretien+véhicule+assurance)	28 369,60	32 490,80	27 581,23	42 975,83	47 501,99	76 377,64	67 300,00
Charges locatives (loyer eau elec assurance)	12 493,90	11 538,68	14 195,63	13 701,67	14 596,38	14 178,13	12 060,00
Frais de fonctionnement du service (tél, maintenance copieur, fournitures admin,leasing)	14 339,47	14 918,54	20 209,58	17 915,83	22 076,43	21 497,04	25 335,00
Charges de personnel	112 656,93	94 536,57	116 126,49	127 579,33	133 768,88	170 009,77	209 400,00
Dépenses imprévues							0,00
Total dépenses de fonctionnement	202 829,20	178 564,54	211 238,10	250 645,74	250 966,91	333 202,29	357 272,32

Concernant les charges à caractère général du service, une baisse budgétaire est prévue en 2025 par rapport à 2024 en raison notamment de la prise en charge en 2024 des frais de traiteur du repas de Noël des Aînés de 2023 suite à une insuffisance de crédits budgétaire sur ce chapitre fin 2023.

A noter que le repas de fin d'année des aînés dans le contexte de crise sanitaire avait été annulé en 2020 et 2021.

La hausse des charges à caractère général en 2024 est également due à l'aménagement « Personnes à Mobilité Réduite » (PMR) du minibus pour 6600 €.

De plus, le poste « portage de repas » devrait légèrement baisser en 2025 après la forte hausse enregistrée en 2024 en raison de la location d'un véhicule frigorifique de portage suite à la mise en réparation du véhicule accidenté.

Ce poste est en hausse depuis 2022 du fait de l'augmentation du nombre de bénéficiaires du portage de repas à domicile, qui est passé de 10 à 22 bénéficiaires.

Le poste des charges de personnel prévoit pour 2025 une hausse de 23% par rapport à 2024 du fait du recrutement d'un chauffeur de navette depuis juillet 2024 ainsi que d'une provision pour un poste d'agent d'accueil pour atteindre trois agents administratifs permanents au sein du CCAS.

Les charges de personnel 2024 ont enregistré, en plus du recrutement du chauffeur à compter de septembre 2024, la réévaluation du Smic et du point d'indice au 1^{er} février 2024.

A noter que le CCAS fonctionne principalement avec seulement 2 agents depuis 2020.

Sur le poste de secours (bon alimentaire et Aide financière), une enveloppe de 6 450 € est prévue, soit +4,8 k€ par rapport au réalisé 2024.

Ce poste concerne les bons alimentaires et secours d'urgence qui ont été importants en 2021 et 2022 pour les sinistrés des incendies d'août 2021 (12 800 € versés en 2021 et 13 838 € en 2022).

Par ailleurs, le loyer du cabinet médical a été pris en charge d'août 2021 à juillet 2022 pour favoriser l'installation du nouveau médecin.

Reste inscrit un montant prévisionnel pour les aides et secours d'urgence pouvant intervenir tout au long de l'année.

En 2024, le service du portage des repas à domicile est en brut bénéficiaire de + 6 018 € entre le paiement des repas à la société Newrest et l'encaissement des usagers. Mais en intégrant les coûts de gestion (essence, assurance, leasing et entretien), ce service de portage connaît un résultat net déficitaire de -23 912 € en raison notamment de la réparation du véhicule frigorifique de portage et la location d'un autre véhicule durant la période d'immobilisation.

Service portage de repas à domicile	
Bilan 2024	

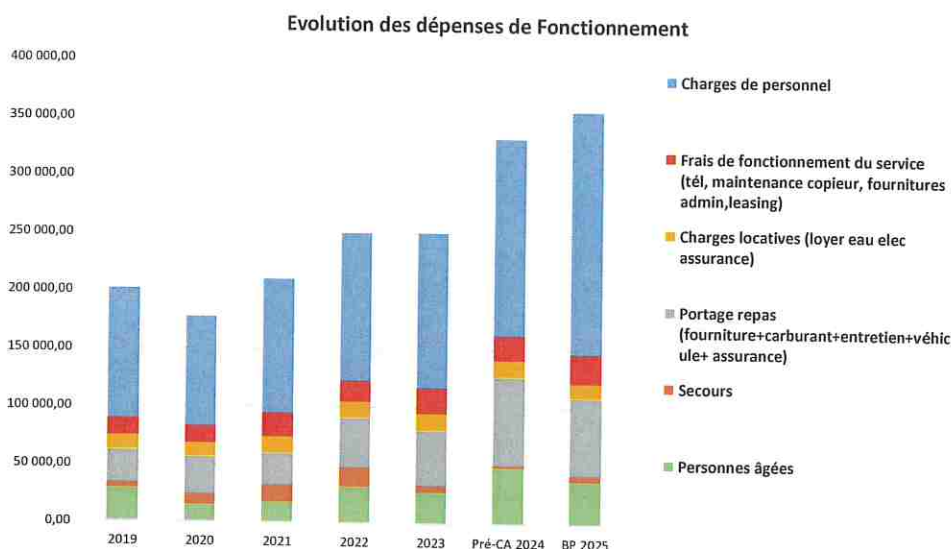
Dépenses	Recettes
46 446,8 €	52 465,1 €
Solde I	6 018,24 €

Essence	5 428,68 €
Assurance	1 428,00 €
Leasing	18 523,24 €
Entretien	4 550,57 €
Solde II	- 29 930,49 €

Solde Total	- 23 912,25 €
--------------------	----------------------

Le changement de société prestataire depuis février 2022 a permis de passer de 10 à 22 bénéficiaires en moyenne, grâce à l'amélioration de la qualité de prestation rendue.

Le montant de prestation de repas en liaison froide est prévu à hauteur de 48k€ en 2025 (46 k€ réalisé en 2024).



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'activité du CCAS repose sur la subvention attribuée par la commune, qui représente 81% des ressources de la structure en 2024. Le CCAS ne peut fonctionner sans cette dernière. **Cf tableau ci-dessous.**

Le montant de la subvention municipale annuelle est restée stable de 2015 à 2023. Une hausse de 57% a été réalisée en 2024, pour un montant de 265 150 € pour couvrir notamment la dépense nouvelle de recrutement d'un chauffeur de navette ainsi que la hausse sur le poste des festivités de Noël au bénéfice des personnes âgées pour régulariser la dépense de traiteur de 2023.

Pour 2025, le montant de la subvention municipale est prévu à hauteur de 285 000 €, soit en hausse de 7,5% par rapport à 2024, notamment pour financer les charges de personnel (salaire sur une année pleine du chauffeur de navette et prévision d'un poste d'agent d'accueil).

La régie de recette centrale du CCAS pour le portage de repas connaît une hausse depuis 2022 du fait du passage de 10 à 22 bénéficiaires, à savoir 52 465€ encaissés en 2024 contre 42 515 € en 2023 et 30 638 € en 2022. Il est prévu pour 2025 une recette de 52 500 € pour le portage de repas à domicile.

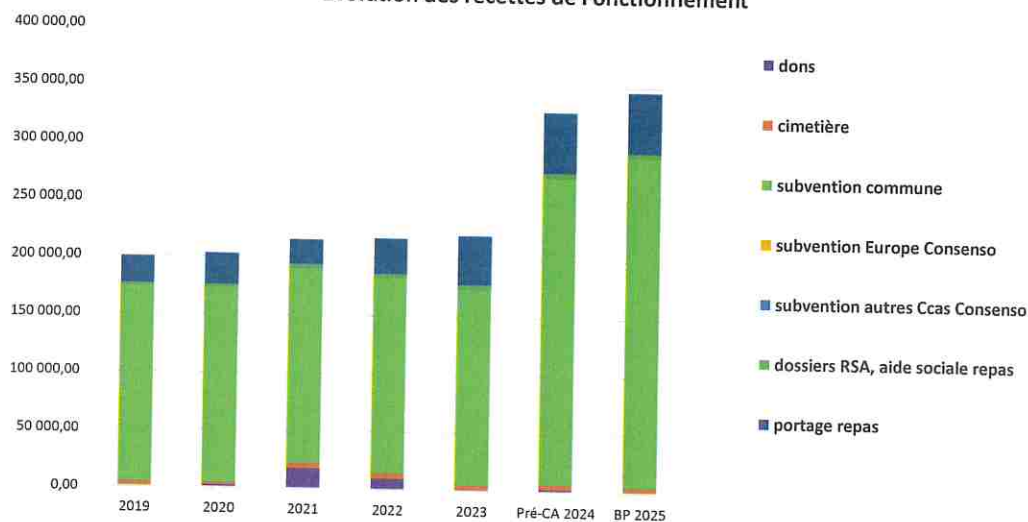
La régie des dons a connu en 2021 et 2022 un montant important de don, à hauteur de 17 505 € et 9 625 € dans le cadre des aides aux sinistrés grimaudois des incendies d'août 2021.

Le poste « dossiers RSA, aide sociale » comprend le versement par le Département d'une participation de 425 € au titre du « forfait e-RSA annuel » et d'une participation de 525 € au titre des 21 dossiers d'aide sociale de l'année dans le cadre de l'instruction des dossiers par le CCAS de Grimaud. Ce poste intègre également pour 2024 un versement du Département pour une prise en charge du portage de repas d'un usager (2 503 € en 2024 ; 2 520 € en 2023 ; 1 817 € en 2022 ; 2 028 € en 2021).

Enfin, le reversement du tiers des recettes de la régie concession cimetière est stable depuis 2021, avec un peu plus de 4 000 € annuels encaissés.

	2019	2020	2021	2022	2023	Pré-CA 2024	BP 2025
dons	100,00	2 394,07	17 504,98	9 625,36	1 000,00	2 150,00	500,00
cimetière	4 709,95	1 853,95	4 108,23	4 636,68	4 196,43	4 074,76	4 200,00
subvention commune	168 900,00	168 900,00	168 900,00	168 900,00	168 900,00	265 150,00	285 000,00
subvention Europe Consenso							
subvention autres Ccas Consenso							
dossiers RSA, aide sociale repas	2 217,85	2 181,36	3 404,35	3 443,45	4 196,74	4 255,83	3 900,00
portage repas	23 400,99	27 123,40	21 503,01	30 638,36	42 514,79	52 465,07	52 500,00
remboursement charges	482,21	2 139,08		1 046,19	2 156,70		
cession véhicule	2 800,00						
Total recettes de fonctionnement	202 611,00	204 591,86	215 420,57	218 290,04	222 964,66	328 095,66	346 100,00

Evolution des recettes de Fonctionnement



LES INVESTISSEMENTS

Ce budget comporte peu d'opérations en section d'investissement :

1. En dépenses, l'achat de matériel informatique, mobilier, aménagement des locaux.
2. En recette, le reversement du FCTVA que génère l'investissement réalisé sur N-2 ainsi que les dotations aux amortissements.

	2019	2020	2021	2022	2023	Pré-CA 2024	BP 2025
Matériels	2 506,54	3 463,99	0,00	8 115,25	1 990,14	3 342,58	59 854,52
FCTVA	1 207,00	0,00	411,00	0,00	0,00	879,46	500,00

En 2024, les investissements ont porté sur l'hébergement du logiciel EConcept ainsi que sur un ordinateur et sur le changement de la téléphonie avec licence associée.

Le CCAS envisage d'investir en 2025 dans l'aménagement du nouveau local.

En recette, 879 € de reversement de FCTVA a été constaté en 2024 sur les acquisitions 2022.

LE RESULTAT

L'exécution provisoire du budget 2024 prévoit un résultat de fonctionnement et d'investissement respectivement de + 16 172,32 € et de + 54 854,52 €.

Excédents qui seront repris par anticipation dès le vote du budget.

LES ORIENTATIONS 2025

Le CCAS de Grimaud souhaite :

- Poursuivre le partenariat avec les services compétents du Conseil Départemental, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le réseau institutionnel et associatif (aide-ménagère, SEV, CARSAT).
- Participer aux différents projets et ateliers mis en place par nos partenaires, notamment dans le domaine de la domiciliation avec la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Var), la mise en place de la CIL (Conférence Intercommunale du Logement) et de la cotation pour le logement social en partenariat avec la communauté de commune.
- Poursuivre le développement de l'action sociale dans toutes la pyramide des âges.
- Renouveler l'opération canicule et toutes les manifestations en lien le public des personnes âgées
- Maintenir le lien avec les personnes les plus isolées dans le cadre du portage des repas
- Transport des personnes âgées par le biais de la navette
- Déménagement des locaux du CCAS